

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(98)/ST/57/Add.1
18 juin 1998

(98-2471)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Deuxième Session
Genève 18 et 20 mai 1998

Original: anglais

ÉTATS-UNIS

Déclaration distribuée par M. Dan Glickman,
Secrétaire à l'agriculture

Addendum

Alors que l'Organisation mondiale du commerce se prépare à engager de nouvelles négociations sur l'agriculture l'année prochaine, il est utile de se pencher sur ce qui a été accompli dans le domaine du commerce des produits agricoles depuis que le système commercial du GATT/de l'OMC a été mis en place il y a 50 ans, et sur ce qu'il reste à faire. On considère souvent que l'agriculture occupe une place unique dans le commerce international du fait de son importance et de son caractère sensible. Après tout, une alimentation adéquate est un élément fondamental du bien-être de l'homme.

POURQUOI NOUS AVONS BESOIN DE L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

Toutefois, le commerce international nous permet d'aller au-delà de ce qui est "adéquat". Grâce à lui, les consommateurs peuvent avoir accès, tout au long de l'année, à des produits plus variés et, parfois, de meilleure qualité, et bénéficier d'un approvisionnement plus sûr à des prix raisonnables. Le commerce international peut offrir de nouveaux débouchés à nos producteurs et, en améliorant les revenus des consommateurs sur ces nouveaux marchés, il peut également créer une demande pour des produits nouveaux et exotiques.

Il est donc fondamental que nous poursuivions ensemble nos efforts pour éliminer les restrictions au commerce dans ce secteur. La conclusion de l'Accord du Cycle d'Uruguay et la création de l'OMC au début de cette décennie ont été des premières étapes nécessaires pour assujettir l'agriculture au droit et créer un processus visant à supprimer les obstacles majeurs au commerce dans le secteur. Mais il ne s'agissait que d'un début. Il nous reste beaucoup à faire et c'est pourquoi il est si important que le processus de préparation des négociations de 1999 commence dans les moindres délais et que les négociations elles-mêmes débutent à la date prévue.

Instaurer et entretenir la confiance nécessaire au bon fonctionnement des marchés mondiaux n'est pas facile, mais c'est fondamental. Les pays exportateurs ont besoin d'un accès assuré au marché mondial pour soutenir les prix des produits agricoles, et les nations importatrices doivent pouvoir compter sur l'offre étrangère pour assurer leur sécurité alimentaire.

C'est pourquoi les nouvelles règles de l'OMC, plus strictes et plus faciles à faire respecter que les anciennes règles du GATT, sont si importantes. Les producteurs peuvent en toute confiance produire pour le marché mondial lorsqu'ils savent que l'accès ne risque pas d'être arbitrairement refusé

à leurs exportations et que la capacité de leurs concurrents de subventionner leur surproduction est limitée. Cette confiance accrue est synonyme de fiabilité, ingrédient-clé pour l'expansion du commerce. Plus les pays importateurs penseront que leurs sources d'approvisionnement étrangères sont fiables, moins ils hésiteront à abaisser ou éliminer les obstacles à l'importation.

Nous devons maintenant redoubler nos efforts pour construire un système commercial mondial plus intégré, qui puisse répondre aux importants besoins économiques, environnementaux et alimentaires du monde au XXI^e siècle. Pour que tous ceux qui ont faim aujourd'hui et les nombreuses générations futures aient de quoi manger, il faut un système commercial qui permette la circulation sans entraves des marchandises entre les pays et encourage les producteurs à travailler efficacement pour les marchés mondiaux.

MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS SOUSCRITS DANS LE CADRE DE L'OMC

Pour l'essentiel, l'OMC répond à la nécessité d'avoir un système fort, fondé sur des règles, qui instaure la confiance entre les nations et à l'égard du marché mondial. Elle est cependant loin d'être parfaite. Le système de règlement des différends a été grandement amélioré au niveau procédural, mais il est fondamental que les pays le respectent en se conformant à leurs obligations. Nous avons constaté aux États-Unis que le soutien dont bénéficie le système commercial international peut fluctuer en fonction de la confiance que les milieux d'affaires et le monde politique ont en notre capacité de faire en sorte que les pays étrangers observent les décisions relatives au règlement des différends.

Par ailleurs, il est préoccupant de voir que certains pays tentent de contourner les règles de l'OMC en imposant des réglementations contraignantes, ou des mesures sanitaires et des mesures de sécurité qui ne sont pas justifiées scientifiquement dans le but de faire obstacle aux importations. De plus, il est regrettable que l'Accord du Cycle d'Uruguay permette de "reporter" les subventions à l'exportation inutilisées pendant une année sur l'année suivante. Nous avons demandé que tous les pays renoncent à appliquer cette disposition pour le reste de la période de mise en œuvre .

Ces problèmes notoires suscitent de vives inquiétudes aux États-Unis mais, dans l'ensemble, nous croyons que la plupart des engagements contractés dans le cadre de l'OMC sont respectés:

- les droits de douane sont abaissés selon les calendriers établis et pèsent moins sur les échanges;
- des contingents tarifaires ont été établis et, dans la plupart des cas, ne restreignent pas les échanges plus que prévu;
- les pays ont réduit les subventions qu'ils accordent conformément aux limites quantitatives et monétaires établies dans l'Accord;
- l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires, y compris les dispositions sur la régionalisation et l'équivalence, a établi la base d'une plus grande certitude dans les échanges de produits agricoles; et, ce qui est peut-être plus important encore,
- les pays adaptent leurs politiques nationales pour les rendre conformes aux principes de l'OMC.

Par conséquent, le commerce des produits agricoles a progressé depuis la conclusion de l'Accord du Cycle d'Uruguay et cette tendance devrait se maintenir au cours des années à venir. Naturellement, au vu des travaux menés ces dernières années, il reste encore des progrès à faire dans

des domaines tant nouveaux qu'existants pour parvenir à instaurer des conditions véritablement égales pour tous.

PROCHAINES ÉTAPES

Les États-Unis attendent beaucoup des négociations de l'année prochaine sur l'agriculture:

- Nous devons procéder à de nouvelles réductions tarifaires substantielles. Les produits agricoles sont encore passibles de droits d'environ 56 pour cent en moyenne dans le monde alors que la moyenne des droits appliqués par les États-Unis n'est que de 5 pour cent approximativement. Les droits élevés majorent injustement le prix des produits exportés et peuvent leur fermer des marchés.
- Les contingents tarifaires devraient être substantiellement augmentés, ou effectivement supprimés grâce à une réduction des droits hors contingent. Les contingents tarifaires de faible volume et les droits hors contingent élevés restreignent les exportations, et les méthodes restrictives d'administration des contingents entravent les échanges.
- Les pays devraient éliminer les subventions à l'exportation. Le niveau de subventionnement et les distorsions qui subsistent dans les échanges mondiaux de produits agricoles plaident vigoureusement en faveur de nouvelles négociations.
- Les règles régissant le soutien interne devraient être renforcées de sorte que le soutien ciblé accordé aux communautés rurales, qui est souhaitable sur le plan social, ne serve pas à justifier des distorsions de la production ou des obstacles à l'importation.
- Le prochain accord devrait imposer des disciplines rigoureuses aux entreprises commerciales d'État. Les Membres de l'OMC travaillent à rendre le fonctionnement des monopoles d'importation et d'exportation plus transparent dans le cadre du Groupe de travail des entreprises commerciales d'État de l'OMC. Ces travaux permettront d'identifier les pratiques pour lesquelles des disciplines devront peut-être être établies lors des prochaines négociations, de manière que nous puissions alors aller au-delà de la question de la transparence et restreindre les pratiques des entreprises commerciales d'État qui faussent les échanges.
- Dans le cadre des négociations, il conviendrait d'élaborer des disciplines plus strictes pour empêcher les pays de contourner leurs engagements commerciaux par le biais de subventions déguisées, de mesures non tarifaires ou de mesures techniques, telles que des prescriptions en matière d'étiquetage inutilement rigides.
- Les Membres de l'OMC devraient réaffirmer leur engagement de respecter l'Accord sanitaire et phytosanitaire pour garantir une concurrence loyale. Tout en protégeant le droit qu'ont les pays de remédier à leurs préoccupations légitimes de santé et de sécurité, nous devons faire en sorte que les règles relatives à la santé publique, à la santé des animaux et à la préservation des végétaux aient un fondement scientifique et non politique ou protectionniste.

Il convient d'éviter toute perte de dynamique pendant les négociations. Pour maintenir cette dynamique et pour ne pas cesser de recueillir les fruits de la libéralisation, les pays pourraient continuer à réduire chaque année les droits et les subventions jusqu'à la fin des nouvelles négociations, ce qui garantirait qu'il n'y aurait pas de pause dans la réforme.

Ces objectifs sont certes ambitieux mais ils sont nécessaires pour stimuler l'investissement, la recherche et le développement des infrastructures qui permettront de satisfaire les futurs besoins alimentaires du monde. Alors que les autres pays s'inquiètent des conséquences de nouvelles actions concernant la réforme du commerce, les États-Unis sont beaucoup plus préoccupés par les conséquences de l'inaction, autrement dit la progression de la faim dans le monde, la stagnation économique et l'instabilité à l'échelle mondiale.

Nous pouvons parfaitement ouvrir des perspectives beaucoup plus positives pour notre avenir, mais nous devons pour cela réformer en profondeur le commerce des produits agricoles. Les États-Unis comptent sur un processus préparatoire intensif, commençant avec la session extraordinaire du Conseil général de l'OMC en septembre 1998, en vue des négociations sur l'agriculture de 1999. Ils espèrent que tous les pays y participeront et seront prêts à examiner des propositions de négociation sérieuses qui nous permettront de construire ensemble un monde plus stable, prospère et sûr d'un point de vue alimentaire au XXI^e siècle.
